

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Filhol, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 05-04 du 26 septembre 2025

CONTRAT EAU, CLIMAT ET TRAME VERTE ET BLEUE 2025-2030 DU SAGE MARNE CONFLUENCE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

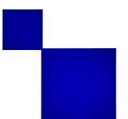
Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de Contrat Eau, climat et trame verte et bleue Marne Confluence 2025-2030, ci-annexé ;

- REGRETTE que ce contrat n'ait pas retenu les actions de réhabilitation des réseaux d'assainissement proposées par le Département de Seine-Saint-Denis sur le périmètre du contrat ainsi que les projets de construction ou d'amélioration de bassins de rétention des eaux pluviales dont l'efficacité en termes de dépollution a pourtant été prouvée ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ledit contrat et les documents correspondants ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à effectuer auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la région Île-de-France, les demandes de subventions afférentes aux actions départementales inscrites au contrat.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.